

**CONDITIONS DE SERVICE CONSOLIDÉES
ET
GUIDE DE REPÉRAGE**

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	5
2	STRUCTURE DU TEXTE.....	6
2.1	PARTIE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	6
2.2	PARTIE II - CONDITIONS D'ABONNEMENT AU SERVICE	7
2.3	PARTIE III - ALIMENTATION	7
2.4	PARTIE IV - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES	8
3	CONCORDANCE ENTRE LES ARTICLES ACTUELS ET PROPOSÉS	9

1 INTRODUCTION

1 Suite à la demande de la Régie, le Distributeur intègre aux Conditions de service
2 actuelles, l'ensemble des principes relatifs à l'alimentation en électricité et aux
3 frais afférents, reconnus par cette dernière dans ses décisions D-2006-116 et
4 D-2007-81. Considérant que l'ensemble des conditions de service contenues au
5 règlement 634 ont désormais été examinées et révisées par la Régie dans les
6 dossiers R-3439-2000 et R-3535-2004, il propose un texte consolidé regroupant
7 les chapitres 1, 2, 6 et 7¹ des conditions de service actuelles et les chapitres 3, 4
8 et 5 pour lesquels des modifications importantes ont été apportées dans le cadre
9 du présent dossier. Ce texte consolidé une fois approuvé par la Régie et mis en
10 vigueur constituera le cadre réglementaire à respecter en matière de conditions
11 de service. En versions française et anglaise, ce texte se retrouve
12 respectivement aux pièces HQD-1, document 4 et HQD-1, document 5.

13 Tel que mentionné en phase II, le Distributeur souhaite que les conditions de
14 service portant sur l'alimentation soient appliquées le plus tôt possible. En ce
15 sens, il demande à la Régie de l'énergie que ces conditions de service et les frais
16 afférents, sauf rares exceptions, entrent en vigueur le 1^{er} avril 2008, soit la même
17 date que celle prévue pour l'application des prix, coûts et frais divers liés à
18 l'alimentation en électricité figurant au chapitre 12² proposé au dossier
19 R-3644-2007. Afin de permettre un passage harmonieux vers les nouvelles
20 conditions, des dispositions transitoires sont prévues et détaillées à la pièce
21 HQD-1, document 2.

22 Par ailleurs, un document trois colonnes reprenant les articles des dispositions
23 actuelles et proposées en phase I et II du présent dossier et les dispositions
24 finales est déposé à la pièce HQD-1, document 3.

¹ Ayant fait l'objet du dossier R-3439-2000.

² Voir R-3644-2007,

1 Finalement, un tableau de concordance, visant à faciliter le lien entre les articles
2 proposés et l'ensemble du texte actuel est fourni à la section 3 du présent
3 document.

2 STRUCTURE DU TEXTE

4 Le Distributeur propose une refonte de la structure du texte intégral des
5 conditions. Cette refonte vise essentiellement à regrouper les différents éléments
6 par sujets facilitant ainsi le repérage et la recherche d'informations dans les
7 conditions de service. Avec cette proposition, les conditions de service seraient
8 dorénavant structurées de la manière suivante :

9 Partie I - Dispositions générales ;

10 Partie II - Conditions d'abonnement au service ;

11 Partie III - Alimentation ;

12 Partie IV - Dispositions transitoires et finales ;

13 De même, le Distributeur a ajouté des rubriques aux articles de même qu'une
14 table des matières détaillée qui permet un repère plus facile des sujets.

2.1 Partie I - Dispositions générales

15 La Partie I, « Dispositions générales », couvre les définitions, les règles relatives
16 à l'information à fournir au client et celles touchant la responsabilité du
17 Distributeur, incluant les modifications demandées par la Régie dans la décision
18 D-2007-81 à l'actuel article 102. Tous ces articles sont d'application générale et
19 touchent aussi bien les abonnements que l'alimentation des clients. C'est
20 pourquoi ils ont été regroupés en un seul endroit.

21 Les titres et des sous-titres ont été ajoutés essentiellement pour fins de
22 clarification et de repérage et ne peuvent servir à interpréter un article. Pour

1 éviter une telle interprétation, le Distributeur propose donc de limiter leur portée et
2 le formalise par l'ajout de l'article 3.1.

3 Enfin, certaines des définitions contenues à l'article 3.2 ont été modifiées par
4 souci de cohérence avec le document Tarifs et conditions du Distributeur lorsque
5 c'était possible de le faire. Par contre, l'emploi du terme "Distributeur" n'a pas été
6 repris dans les conditions de service compte tenu qu'en plusieurs endroits du
7 texte, le terme "Hydro-Québec" réfère à la fois au Distributeur et au Transporteur.

2.2 Partie II - Conditions d'abonnement au service

8 La Partie II, « Conditions d'abonnement au service », regroupe les articles relatifs
9 à la demande d'abonnement, aux obligations du client, aux termes de
10 l'abonnement, aux dépôts et garanties de paiement, au mesurage et à la
11 facturation, au refus ou à l'interruption de service de même qu'à l'accès aux
12 installations d'Hydro-Québec. Ce réaménagement des différents articles
13 touchant l'abonnement en une partie intégrée vise à faciliter la compréhension de
14 l'ensemble des règles qui régissent l'abonnement. Par ailleurs, le texte même de
15 ces articles n'a pas été modifié sauf là où c'était nécessaire, compte tenu
16 notamment de modifications aux termes employés. Par exemple, le terme
17 "règlement tarifaire" a été remplacé par "tarifs d'électricité", pour faire référence
18 au texte des Tarifs et conditions du Distributeur approuvé par la Régie.

2.3 Partie III - Alimentation

19 La partie III, « Alimentation », expose les conditions relatives aux branchements,
20 aux travaux de prolongement et de modification de lignes de distribution tant en
21 aérien qu'en souterrain suite à la demande des clients en incluant la
22 détermination du coût des travaux. Au cœur de la révision des conditions dans le
23 présent dossier, cette partie reprend donc les chapitres 3, 4 et 5 du règlement
24 actuel, soit les chapitres III, IV, V, X et Y proposés en phase I et II et y incorpore

1 les modifications demandées par la Régie dans les décisions D-2006-116 et
2 D-2007-81.

3 Notamment, l'article 74 est abrogé et incorporé dans l'article 18.8 (ancien article
4 V-8) auquel le Distributeur propose le retrait des termes "à alimenter" afin qu'il
5 couvre à la fois la réalité visée par l'article V-8 et celle de l'article 74. L'article 75
6 quant à lui est déplacé à l'article 18.19 de cette partie.

2.4 Partie IV - Dispositions transitoires et finales

7 La partie IV portant sur « les dispositions transitoires et finales » remplace les
8 mesures transitoires actuelles figurant aux articles 105 et 106 des conditions de
9 service d'électricité prévues au règlement 634. Les nouvelles dispositions
10 transitoires sont plus amplement détaillées à la pièce HQD-1, document 2.

11 Par ailleurs, les annexes suivantes sont intégrées à la partie IV :

- 12 • Annexe I : Renseignements pour la demande d'abonnement , usage
13 domestique et autre que domestique;
- 14 • Annexe II : Organismes publics et institutions financières;
- 15 • Annexe III : Méthode pour l'établissement de la valeur de remplacement
16 de l'équipement électrique du client;
- 17 • Annexe IV : Liste des agents autorisés;
- 18 • Annexe V : Compensations pour conversion de tension;
- 19 • Annexe VI : Grille de calcul du coût des travaux.

3 CONCORDANCE ENTRE LES ARTICLES ACTUELS ET PROPOSÉS

1 Dans une première colonne, ce tableau reprend les articles actuels des chapitres
2 1, 2, 6 et 7, de même que les articles des chapitres III, IV, V, X et Y qui
3 remplacent les articles des chapitres 3, 4 et 5 existants (soit les articles 18 à 73
4 du règlement actuel). La deuxième colonne indique le numéro d'article du texte
5 consolidé de même que la partie des conditions dans laquelle la disposition
6 figure. Un tableau de concordance pour les articles 18 à 73 contenus aux
7 chapitres 3, 4 et 5 a été déposé en preuve dans le cadre de la phase I du présent
8 dossier à la pièce HQD-2, document 2, p. 7 et 8.

1

TABLEAU DE CONCORDANCE

Actuel	Articles proposés	
1	1.1	Partie I
2	1.2	Partie I
2.1	2.1	Partie I
--	2.2	Partie I
--	3.1	Partie I
3	3.2	Partie I
4	3.3	Partie I
5	5.1	Partie II
6	5.2	Partie II
7	5.3	Partie II
8	5.4	Partie II
9	5.5	Partie II
9.1	5.6	Partie II
10	6.1	Partie II
10.1	6.2	Partie II
11	6.3	Partie II
12	6.4	Partie II
13	6.5	Partie II
14	6.6	Partie II
14.1	6.7	Partie II
15	6.8	Partie II
16	7.1	Partie II
17 abrogé	abrogé	
III-1	14.1	Partie III
III-2	14.2	Partie III
III-3	14.3	Partie III
III-4	14.4	Partie III
III-5	14.5	Partie III
III-6	14.6	Partie III
III-7	14.7	Partie III
III-8	14.8	Partie III
III-9	14.9	Partie III
III-10	14.10	Partie III
III-11	14.11	Partie III
III-12	14.12	Partie III
IV-1	15.1	Partie III
IV-2	15.2	Partie III
IV-3	15.3	Partie III
IV-4	15.4	Partie III
IV-5	15.5	Partie III
IV-6	15.6	Partie III
IV-7	15.7	Partie III
IV-8	15.8	Partie III

Actuel	Articles proposés	
IV-9	15.9	Partie III
IV-10	15.10	Partie III
IV-11	15.11	Partie III
X-1	16.1	Partie III
X-2	16.2	Partie III
X-3	16.3	Partie III
X-4	16.4	Partie III
X-5	16.5	Partie III
X-6	16.6	Partie III
X-7	16.7	Partie III
X-8	16.8	Partie III
X-9	16.9	Partie III
X-10	16.10	Partie III
X-11	16.11	Partie III
X-12	16.12	Partie III
X-13	16.13	Partie III
X-13.1	16.14	Partie III
X-14	16.15	Partie III
Y-1	17.1	Partie III
Y-2	17.2	Partie III
Y-3	17.3	Partie III
Y-4	17.4	Partie III
Y-5	17.5	Partie III
Y-6	17.6	Partie III
V-1	18.1	Partie III
V-2	18.2	Partie III
V-3	18.3	Partie III
V-4	18.4	Partie III
V-5	18.5	Partie III
V-6	18.6	Partie III
V-7	18.7	Partie III
V-8	18.8	Partie III
V-9	18.9	Partie III
V-10	18.10	Partie III
V-11	18.11	Partie III
V-12	18.12	Partie III
V-13	18.13	Partie III
V-14	18.14	Partie III
V-15	18.15	Partie III
V-16	18.16	Partie III
V-17	18.17	Partie III
V-18	18.18	Partie III
74	18.8	Partie III

Actuel	Articles proposés	
75	18.19	Partie III
76	8.1	Partie II
77	8.2	Partie II
78	9.1	Partie II
79	9.2	Partie II
80	9.3	Partie II
81	9.4	Partie II
82	9.5	Partie II
83	9.6	Partie II
83.1	9.7	Partie II
83.2	9.8	Partie II
84	10.1	Partie II
85	10.2	Partie II
86	10.3	Partie II
87	11.1	Partie II
88	11.2	Partie II
88.1	11.3	Partie II
89	11.4	Partie II
89.1	11.5	Partie II
90	11.6	Partie II
91	11.7	Partie II
92	11.8	Partie II
93	11.9	Partie II
94	12.1	Partie II
95	12.2	Partie II
96	12.3	Partie II
96.1	12.4	Partie II
96.2	12.5	Partie II
97	12.6	Partie II
97.1	12.7	Partie II
97.2	12.8	Partie II
98	12.9	Partie II
98.1	12.10	Partie II
98.2	12.11	Partie II
99	12.12	Partie II
100	13.1	Partie II
101	13.2	Partie II
102	4.1	Partie I
103	4.2	Partie I
104	4.3	Partie I
105	abrogé	
106	abrogé	

2